

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la
présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.

Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux,
Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric
Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.

Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Catherine Gautier.

Absents : Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice <u>14</u> Présents <u>12</u> Votants <u>13</u> dont 1 pouvoir
Date de convocation	24 novembre 2025
Date d'Affichage	24 novembre 2025
Secrétaire de Séance	Mathias Canto

Délibération n° **2025-89**
Nature de l'Acte **7.1 Décisions Budgétaires**

TARIFS 2026 SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- * de demander le règlement des arrhes dès la réservation de la salle
- * de fixer le montant de ces arrhes à 50 E et à 100 E pour le réveillon du 1er de l'An. Les arrhes ne seront pas remboursées aux intéressés en cas d'annulation de la location.
- * de fixer le montant de la caution à 300 E. Cette caution sera remboursée à la remise des clés ou conservée en cas de dégradation des locaux ou de dégradation aux abords de la salle,
- * de mettre à disposition des crochets magnétiques de suspension pour décorer la salle et d'appliquer une pénalité de 5 E par crochet perdu
- * de reconduire, pour 2026, les tarifs de la location de la salle communale fixés comme suit :

	<u>DOMICILE DANS LA COMMUNE</u>	<u>DOMICILE HORS COMMUNE</u>
LES PARTICULIERS Location 1 jour	250 euros	400 euros
Location 1 week-end	350 euros	500 euros
LES ENTREPRISES Location 1/2 journée	150 euros	250 euros
Location 1 jour	300 euros	500 euros
LES ASSOCIATIONS Réunion	Gratuité	100 euros
Repas	Gratuité 1 ^{er} repas hors réveillon 100 euros à partir du 2 ^{ème} repas	200 euros
TARIF REVEILLON Arrhes : 100 euros	450 euros	Pas de location
LES CLASSES	Gratuité	200 euros
VIN D'HONNEUR	85 euros	150 euros
SERVICE MENAGE	150 euros	150 euros
TABLES EN BOIS	5 euros/table Associations : Gratuité	10 euros/table Caution 60 euros
CHAISES	5 euros/lot de 10 chaises-caution 20 euros Maximum 40 chaises soit 4 lots Associations : Gratuité + caution 20 euros	Pas de location

Fait à Andouillé Neuville, le 09 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.

